

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/7
	Révision n°: 0
ANTI LICHEN EXTRA	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	50432-50433

Fournisseur

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.80.92.11
teck-stone@teck-stone.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ANTI LICHEN EXTRA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant anti-cryptogamique extra concentré

Préparation à usage biocide TP 02 et TP 10

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Acute Tox. 4, H302

Skin Corr. 1B, H314

Eye Dam. 1, H318

Aquatic acute 1, H400

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: GHS05

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement

: DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/7
	Révision n°: 0
ANTI LICHEN EXTRA	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	50432-50433

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 : Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Eliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 68424-85-1	C12-C16 ALKYL BENZYL DIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400	30-60
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

SECTION 4 : Premiers secours

Une attention médicale immédiate est nécessaire.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette FDS au médecin traitant.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les blessures non traitées contre la corrosion de la peau guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau.

Obtenez immédiatement des soins médicaux. Continuer à rincer pendant le transport.

Enlever les lentilles de contact. Protéger l'œil intact. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.

De petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas d'ingestion

Se rincer la bouche avec de l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

NE PAS FAIRE VOMIR. Peut causer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/7
	Révision n°: 0
ANTI LICHEN EXTRA	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	50432-50433

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas laisser le ruissellement de lutte contre l'incendie entrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Recueillir l'eau d'extinction contaminée séparément. Celle-ci ne doit pas être déversée dans les égouts.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminés doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Assurer une ventilation adéquate.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Si le produit contamine les rivières et les lacs ou égouts, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir avec un matériau absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour la protection individuelle, voir le § 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour la protection individuelle, voir le § 8.

Fumer, manger ou boire devrait être interdit dans la zone d'application.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Prévention des incendies

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien aéré.

Pas de décomposition si stocké et utilisé comme indiqué.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/7
	Révision n°: 0
ANTI LICHEN EXTRA	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	50432-50433

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures de protection individuelles, telles que les équipements de protection individuelle

Système d'efficace de ventilation par aspiration.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des voies respiratoires

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre homologué.

Protection oculaire

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Porter un écran facial et des vêtements de protection.

Protection des mains

Gants en Néoprène ou caoutchouc nitrile.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection appropriés.

Mesures d'hygiène

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Incolore à jaune clair
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 6-9 en solution à 10 %
Point de fusion/Point de congélation	: < 0°C
Point/intervalle d'ébullition	: 102°C
Point d'éclair [°C]	: 105-199°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: 120 hPa à 50°C
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 0.980
Hydrosolubilité	: Soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Soluble dans le 2-propanol
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Log Pow : < 3
Température d'inflammation	: 370°C
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité dynamique	: 130 mPa.s à 20°C
Viscosité cinématique	: 133 mm ² /s
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Non classé comme comburant.

9.2. Autres informations

COV : Non renseigné

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/7
	Révision n°: 0
ANTI LICHEN EXTRA	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	50432-50433

SECTION 10 : Stabilité et réactivité (suite)

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

11.1.1. Substances

C12-C16 alkylbenzyltrimethylammonium chloride (68424-85-1)

DL50 orale rat	> 300-2000 mg/kg
----------------	------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro

Test de Ames : Résultat négatif.

Essai cytogénétique in vitro dans cellules CHO

: Résultat : n'induit pas d'aberrations chromosomiques.

Test de mutation génique in vitro (cellules CHO)

: Résultat négatif.

11.1.2. Mélange

DL50 orale rat	795 mg/kg
----------------	-----------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Les symptômes peuvent être retardés.

Corrosif pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Provoque des brûlures aux yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

L'inhalation d'aérosols peut provoquer une irritation des muqueuses.

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Danger par aspiration

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans le cas d'une manipulation ou d'une élimination non professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.1.1. Substances

C12-C16 alkylbenzyltrimethylammonium chloride (68424-85-1)	
CL50 (Poisson) 96 h	0.85 mg/l
CE50 (Daphnia magna (puce d'eau)) 48 h	0.015 mg/l
IC50 (Algues) 72 h	0.03 mg/l
M-Factor	10

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/7
	Révision n°: 0
ANTI LICHEN EXTRA	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	50432-50433

SECTION 12 : Informations écologiques (suite)

12.1.2. Mélange

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Mélange

Le produit contient uniquement des substances facilement biodégradables.

12.2.2. Substance

C12-C16 ALKYL BENZYL DIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE (68424-85-1)

Facilement biodégradable.

> 60 % BOD, 28 jours, test en bouteille fermée (OECD 301D).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets

Le produit ne doit pas être autorisé à pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisé.

Déchets dangereux.

Emballages souillés

Contenants restant vides. Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1760 = LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure d'ammonium quaternaire alkyle).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 8

RID : Classe 8

IMDG : Classe 8

IATA : Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II

RID : II

IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Oui

RID : Oui

IMDG : Oui

IATA : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/7
	Révision n°: 0
ANTI LICHEN EXTRA	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	50432-50433

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Nom	CAS	%	TP
C12-C16 ALKYL BENZYL DIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE	68424-85-1	500 g/l (50 % m/m)	02/10

Type de produit 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Type de produit 10 : Protection des ouvrages de maçonnerie.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t	A DC	1

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

Fin du document

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France